

Points de repère

Randonnée : pour aborder une région ou un pays en profondeur. Marches en traversée ou en boucle, faciles d'accès.

Niveau 2 : marche de 4 à 5 heures les jours de randonnée, sur chemin, piste, sentier ou parcours vallonné.

DUREE : 8 jours

PORTAGE : Uniquement vos affaires de la journée

HEBERGEMENT : Guest-house, lodge, hôtel

ENCADREMENT : Guide-accompagnateur Allibert local francophone

Votre budget

Tarif sur une base de 16 à 20 participants

2200 € par personne

(payable en 10 virements de 220 € de décembre 2023 à septembre 2024)

Le tarif du devis est sur la base de chambre double ou twin.

En cas de choix d'une chambre individuelle elle vous sera facturée 450€.

Le prix comprend / ne comprend pas

Le prix comprend

- Les vols internationaux Air Austral Réunion/Seychelles
- La taxe environnementale à régler sur place auprès de chaque hôtelier.
- Les transferts terrestres et maritimes nécessaires au déroulement normal du programme.
- La pension complète du dîner du J 1 au petit-déjeuner du J 8.
- L'hébergement comme indiqué.
- L'encadrement par un guide-accompagnateurs Allibert du J 1 au J 7 au soir (+ un guide supplémentaire pour les randonnées à partir de 16 personnes).
- Les entrées dans les parcs et réserves mentionnés.
- La mise à disposition de vélos pour les 2 jours sur La Digue.
- Les pourboires.

Le prix ne comprend pas

- L'Autorisation Electronique de Voyage pour entrer aux Seychelles (eTA) (55 euros).
Depuis le mois de novembre 2023, les formalités aux frontières seychelloises ont été digitalisées. Désormais, les passagers débarquant dans le pays vont enregistrer leur autorisation de voyage par le biais d'un système électronique mis en place dans la gestion des frontières des Seychelles. L'ensemble des voyageurs qui viennent sur l'archipel sont alors tenus d'effectuer une demande d'autorisation de voyage électronique. À noter qu'il s'agit d'un document obligatoire pour tous les voyageurs, même les enfants, qui souhaitent entrer sur le territoire seychellois. En pratique, il est possible de soumettre la demande 10 jours avant la date prévue pour le séjour. Dans tous les cas, il est judicieux d'anticiper la démarche et de faire en sorte de l'effectuer dans les temps, sachant que la durée de traitement est en moyenne de 12 – 24 heures.
- L'assurance obligatoire (à noter, si vous ne disposez pas de votre propre assurance, celle d'Allibert est d'environ 75 euros).
- Les déjeuners du Jour 1 et jour 8 (pour info il faut compter de 5 à 20 euros pour un déjeuner).
- Tout ce qui n'est pas indiqué sous la rubrique "Le prix comprend".
- L'eau en bouteille (l'eau publique aux Seychelles est gratuite et potable).

Vos dépenses sur place

- Les visites non prévues au programme.
- Les boissons.

Renseignements et inscriptions

Merci de contacter Marie-France au 06 92 59 22 88 pour d'autres renseignements ou inscriptions.

Attention, les places sont limitées.